

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 65 (1968)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

*Le samedi 16 mars 1968 à 10 heures précises,
Lausanne, Buffet de Gare CFF, Salle des Vignerons*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1967.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1968.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1969. Le C.C. propose de la maintenir à Fr. 9.—.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1968, La Gruyère, Haute-Broye et Hérens.
6. Activité apicole 1968.
7. Adoption des rapports publiés dans le journal.
8. Nominations statutaires de trois membres sortants rééligibles : MM. E. Bassin, G. Chassot, A. Jacquier.
9. Concours de ruchers.
10. Statuts SAR.
11. Propositions individuelles et divers.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 8.—, sans vin, service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à M. M. Mouche.

Pour le comité :

Le secrétaire :

G. CHASSOT

Le président :

R. BOVEY

Société romande d'apiculture
Pertes et Profits au 31 décembre 1967

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	4 252.10	
Comité	5 060.40	
Gérance et loyers	1 850.—	
Fournitures de bureau	541.—	
Impôts divers	351.—	
AVS - Allocations familiales	167.90	
Affranchissements, ports divers	33.75	
Téléphones	4.20	
Taxes chèques postaux	82.—	
Stations observations et pesées	409.80	
Contrôle propagande du miel	1 740.20	
Assurance responsabilité civile	2 025.10	
Concours des ruchers	1 200.—	
Frais bibliothèque	886.20	
« Journal suisse d'apiculture »	28 352.20	
Cotisations à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	2 007.50	
Frais garde et gérance titres	75.30	
Subsides cours divers	200.—	
Frais divers	2 258.20	
Aide à apiculture	2 013.30	

Recettes

Cotisations : 4909 cotisations à Fr. 9.—	44 181.—
Annonces journal	5 894.50
Abonnements divers	883.75
Intérêts des fonds	3136.80
Subsides FRSA	224.50
Versement assurance vol	421.70
Ventes diverses	229.20
Recettes contrôle du miel	572.85
Bénéfice exploitation 1967	2 034.15
	55 544.30

Répartition PP 1967

Attribution à « Fonds de propagande »	1 023.40
Attribution à « Aide à l'apiculture »	1 000.—
Report à capital, solde	10.75
Total	2 034.15

Société romande d'apiculture Bilan au 31 décembre 1967

Disponible	Actif	Passif
Caisse	74.06	
Chèques postaux 10 - 1480	4 916.61	
Banque Cantonale Vaudoise	247.80	
Crédit Foncier Vaudois	21 968.20	
Réalisables - Titres		
Obl. BCV 4 ¹ / ₂ %	15 000.—	
Obl. BCV 4 ³ / ₄ %	10 000.—	
Obl. BCV 4 ¹ / ₂ %	5 000.—	
Obl. CFV, Série 9, 3 ¹ / ₄ %	6 500.—	
Obl. Caisse hyp. Gve 5 ¹ / ₄ %	2 000.—	
Obl. BPB 5 %	10 000.—	
Obl. BCV 5 %	25 000.—	
Obl. BCV 4 ¹ / ₂ %	5 000.—	
Obl. CFV 5 %	15 000.—	
Parts Caisse gar. fin.	300.—	
100 parts Centre rom. miels	5 000.—	
2 parts Comptoir suisse p.m.	98 800.—	
Annonces à encaisser	190.—	
Actif transitoire	607.80	
Immobilisé		
Bibliothèque	1.—	
Matériel - diplômes	1.—	
Etiquettes - panonceaux p.m.	2.—	
Fonds assurance vol		35 000.—
Passifs transitoires		11 079.35
Fonds divers		
Bertrand, fonds réserve	9 918.45	
Entraide	3 555.30	
A reporter	126 806.47	46 079.35

	<u>Report</u>	126 806.47	46 079.35
Dommages	14 013.75		
Aide à l'apiculture	16 000.—		
Propagande	18 000.—		
Provision pour études	1 250.—		62 737.50
Fonds propres			
Solde au 31. 12. 66	17 978.87		
Report solde PP 1967	10.75		17 989.62
		126 806.47	126 806.47

Société romande d'apiculture
Etat des fonds 1967

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1966	9 629.55
Intérêts 1967	288.90
Solde au 31 décembre 1967	9 918.45

	9 918.45
	9 918.45

Entraide

Solde au 31 décembre 1966	3 351.75
Don 1967	100.—
Intérêts 1967	103.55
Solde au 31 décembre 1967	3 555.30

	3 555.30
	3 555.30

Dommages

Solde au 31 décembre 1966	13 605.60
Intérêts 1967	408.15
Solde au 31 décembre 1967	14 013.75

	14 013.75
	14 013.75

Assurance vol et déprédati		ons
Solde au 31 décembre 1966	35 000.—	
Surprimés 1967	541.—	
Intérêts 3% sur 35 000.—	1 050.—	
Timbre fédéral		20.30
Indemnités payées		720.—
Honoraires et débours		379.—
Part Mandataria		50.—
Virement surplus de 35 000.—		421.70
Montant du fonds au 31 12 1967		35 000.—
	36 591.—	36 591.—

Payerne et Romanel, le 22 janvier 1968.

Le président : *R. Bovey*. Le caissier : *A. Merminod*.

Société romande d'apiculture Budget de l'exercice 1968

Dépenses	<i>Comptes 1967</i>	<i>Budget 1968</i>
Assemblée des délégués	4 252.10	4 000.—
Comité	5 060.40	4 500.—
Gérance et loyers	1 850.—	1 850.—
Fournitures de bureau - imprimés	541.—	400.—
Impôts divers	351.—	400.—
AVS - Allocations familiales	167.90	170.—
Affranchissements - ports divers	33.75	
Téléphones	4.20	200.—
Taxes chèques postaux	82.—	
Stations observations et pesées	409.80	400.—
Contrôle, propagande du miel	1 740.20	1 800.—
Assurance responsabilité civile	2 025.10	2 400.—
Concours des ruchers	1 200.—	1 200.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	886.20	900.—
«Journal suisse d'apiculture»	28 352.20	28 500.—
Cotisations à charge	2 007.50	2 000.—
Frais de garde, gérance titres	75.30	80.—
Subsides cours divers	200.—	800.—
Dépenses diverses	2 258.20	800.—
Aide à l'apiculture	2 013.30	2 600.—
Bénéfice 1967	2 034.15	
	55 544.30	53 000.—

Comptes 1967 Budget 1968

Recettes

Cotisations perçues	44 181.—	43 500.—
Annonces du journal	5 894.50	5 500.—
Abonnements et divers	883.75	800.—
Intérêts des fonds propres	3 136.80	2 500.—
Subside FRSA	224.50	—.—
Versement assurance vol	421.70	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	229.20	200.—
Recettes contrôle du miel	572.85	500.—
	55 544.30	53 000.—

Recettes budgétaires	53 000.—
Dépenses budgétaires	<u>53 000.—</u>
Bénéfice budgétaire 1968	<u>—.—</u>

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION
DES COMPTES DE LA SAR POUR L'EXERCICE 1967**

La Commission de gestion s'est réunie à Lausanne, le 17 février 1968 pour vérifier les comptes de la SAR de 1967, en présence de M. Robert Bovey, président et de M. Auguste Merminod, caissier.

La commission a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Société fiduciaire Mandataria. Les nombreux pointages effectués dans les comptes Pertes et Profits et Bilan nous ont permis de constater une concordance parfaite entre les écritures et les pièces justificatives.

Le Comité central s'est efforcé de respecter le budget voté en mars 1967 ; si quelques postes ont été légèrement dépassés, justification en a été donnée à la commission ; par contre, des économies importantes ont été réalisées sur d'autres points.

Nous tenons à relever la parfaite tenue de ces comptes et exprimons nos vives félicitations au caissier pour son travail consciencieux.

Vu la situation financière de notre société, la commission vous invite à appuyer la proposition faite par M. le président concernant la préparation de moyens de propagande pour la vente du miel ; nous vous recommandons également le maintien de l'action entreprise il y a quatre ans dans le domaine de l'élevage.

En conclusion, nous proposons à l'assemblée des délégués :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
2. de donner décharge au Comité central et au caissier ;
3. de donner décharge à la Commission de vérification.

Au nom des sections vérificatrices :

Grandson - Pied du Jura : *R. Dutoit.*

Gros de Vaud : *A. Moret.*

Gruyère : *J. Gremaud.*

Lausanne, le 17 février 1968.

CONCOURS DES RUCHERS

L'assemblée des délégués de 1967 a adopté le nouveau règlement du concours des ruchers.

Par tirage au sort prévu à l'article 6 du règlement, les circonscriptions 8 et 11 ont été désignées pour 1968.

Circonscription 8 = Sections : l'Abeille fribourgeoise, Le Lac, Avenches, Payerne-Basse Broye, La Broyarde.

Circonscription 11 = Sections : Entremont, Martigny, St-Maurice, Monthey.

Ces sections seront visitées durant le printemps et l'été prochains.

Nous prions les apiculteurs intéressés de s'inscrire auprès de leur président de section *pour le premier avril 1968* en indiquant le nombre de ruches et l'emplacement de leur rucher.

Le préposé au concours : *A. Jacquier.*
1923 Les Marécottes, tél. (026) 8 15 43

RAPPORT

sur l'activité de la Caisse d'assurance « Vols et déprédatiōns » ainsi que sur celle « Responsabilité civile » de la Société romande d'apiculture pendant l'année 1967.

A. Vols et déprédatiōns

Cas annoncés	8
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	3
Cas en suspens	2
Cas non prévu par l'assurance	3
Indemnités versées	Fr. 720.—

B. Responsabilité civile

Cas annoncés	8
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	1
Cas en suspens	4
Cas non prévus par le règlement	3
Total des indemnités payées	Fr. 183.70
membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
21 à 30	2.—
31 à 40	3.—
41 à 50	4.—
51 et plus	5.—

En ce qui concerne l'assurance « Vols et déprédatations » je m'adresse aux apiculteurs possédant plus de 10 ruches, en leur rappelant l'intérêt qu'ils ont de payer les surprimes prévues au règlement de la Romande soit :

membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
21 à 30	2.—
31 à 40	3.—
41 à 50	4.—
51 et plus	5.—

En cas de non paiement de la surprime et suivant le nombre de ruches l'indemnité peut être ramenée au sixième de son montant.

D'autre part je vous rappelle la nette amélioration des indemnités en cas de responsabilité civile de nos membres suivant la nouvelle police dont les extraits principaux ont paru dans notre journal de janvier-février. Avantages qui inciteront nos membres à rester fidèles à la Romande.

Jos. Voyame.

Maladies des abeilles en janvier 1968

Canton/district	Acariose	
	Localité	Cas
<i>Argovie</i>		
Laufenbourg	Gipf-Oberfrick	1
<i>Berne</i>		
Aarberg	Detlingen	1
Burgdorf	Oberburg	1
<i>Schwytz</i>		
Schwytz	Goldau	1
<i>Thurgovie</i>		
Arbon	Freidorf	1
	Romanshorn	1
Steckborn	Büren b/Rapperswilen	1
<i>Fribourg</i>		
Broye	Rueyres-les-Prés	1

Section apicole du Liebefeld.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION D'ÉLEVAGE DE REINES DE LA SAR EN 1967

Dans les rapports des années précédentes, nous avons essayé d'intéresser les abonnés de notre journal aux travaux de nos moniteurs de la Commission d'élevage concernant la sélection. En 1967, nous avions le plaisir, lors du cours d'élevage de Plagne, de faire la connaissance de 13 nouveaux moniteurs. Ainsi le nombre s'élève à 29 (il nous en manque encore deux dans le canton de Vaud). Nous avons pensé faire œuvre utile, en intéressant un plus grand nombre d'apiculteurs à la question de l'élevage de reines et à la sélection. Il est fort compréhensible qu'il faille un certain temps aux nouveaux moniteurs pour s'adapter aux travaux que nous leur demandons. Une fois que tous seront en possession du matériel indispensable, des souches sélectionnées et testées, et surtout de la technique de l'élevage, ils pourront eux aussi promouvoir dans leur rayon d'activité cette action de renouvellement méthodique des reines, facteur principal de réussite en apiculture.

L'année 1967 n'a pas satisfait tous les apiculteurs au point de vue récolte et les moniteurs n'ont pas été épargnés. Il est vrai qu'il y eut des privilégiés selon la région et l'emplacement des ruchers. Mais si le beau temps de l'été, surtout juillet et août, n'a pas donné aux apiculteurs ce qu'ils en espéraient, les moniteurs, au moins eux, ont profité, pour les élevages et fécondations, des reines. Ainsi, nos stations de fécondations ont connu une affluence de ruchettes sans précédent. Souvent, il manquait même la place pour les poser à un endroit favorable. Trop de jeunes reines présentes peuvent être néfastes au pourcentage de réussite, à moins qu'on ne dispose d'un terrain très vaste pour le placement des ruchettes. Si elles sont trop près les unes des autres, il arrive facilement que des reines se trompent de ruchette et sont perdues pour l'apiculteur. Naturellement, d'autres possibilités encore peuvent empêcher les reines de rentrer après leur vol nuptial. Les intempéries météorologiques nous causent les plus grandes pertes (le froid, la pluie et un vent très violent). La préparation des ruchettes est pour beaucoup dans la réussite de la fécondation. L'âge des abeilles a son importance, et la quantité de celles-ci doit correspondre au volume de la ruchette. La préparation du candi joue un rôle, trop mou ou trop dur, il peut compromettre la réussite. Il faut que les abeilles forment une petite unité et qu'elles commencent à construire avant de les monter à la station de fécondation. Nous avons pu constater un grand progrès dans la préparation des ruchettes, et les pertes diminuent d'une année à l'autre. Vraiment, on ne peut que féliciter les moniteurs de tout le travail qu'ils effectuent pour la question de sélection et cela sans indemnité aucune, malgré les grandes dis-

tances à parcourir pour parvenir aux stations, souvent très éloignées. Nous pensons aussi aux installations qu'exige chaque station pour recevoir toutes ces ruchettes. Les moniteurs n'ont qu'une petite récompense par la vente de reines. Pour que les lecteurs se rendent compte du travail effectué par les moniteurs, nous présentons ci-dessous la liste des reines élevées en 1967.

	Moniteurs	Reines fécondées à la station	Reines fécondées au rucher
Fribourg (Station « Moléson »)	4	208	12
Genève (Cercle d'assainissement)	2	—	env. 100
Jura (Station « Chasseral »)	6	420	75
Neuchâtel (Pas de station)	4	—	280
Valais (Station « Bonatchesse »)	5	180	env. 150
Vaud (Station « Vermeillay »)	5	190	213
Total	26	998	env. 830

Une grande partie de ces reines fut introduite dans les ruchers des moniteurs pour en remplacer de vieilles ou d'autres qui ne donnaient pas satisfaction. Chaque moniteur a pour tâche de mettre son propre rucher au point, de sorte à n'avoir à la fin que des souches de sélection. Ce but n'est pas encore atteint par tous nos moniteurs. Pour beaucoup d'entre eux, c'est un travail considérable et cela ne se fait pas d'un jour à l'autre. Un grand nombre de ces reines a été vendu à des collègues de la région. Nous insistons tout spécialement sur le travail fourni par les moniteurs du Jura : d'entente avec les apiculteurs de la région de Plagne et Vauffelin, ils ont changé 111 reines de ce vallon contre des reines de notre sélection, fécondées à la station de « Chasseral ». Pour avoir toutes les reines de la même race, il ne reste qu'un petit nombre à changer. Ce travail se fera au printemps prochain. Et n'oublions pas que tout ceci s'est fait par les moniteurs en collaboration avec les apiculteurs sans qu'ils ne touchent la moindre indemnité.

Les moniteurs du canton du Valais ont installé une deuxième station dans la vallée de Bagnes, une station qui promet beaucoup et qui a déjà fait ses preuves à la première saison. Nous verrons à une autre occasion quelle importance nous devons attribuer à cette

station. Celle de « Fahys » n'a peut-être pas une si grande valeur, mais là aussi de très bons résultats ont été réalisés. Les Fribourgeois ont trouvé un coin isolé dans la région du Moléson et depuis l'installation en 1963, cette station donne satisfaction. Une amélioration a été atteinte l'été passé en déplaçant la station d'un à deux km ce qui semble donner de meilleurs résultats. La station « La Berra » qui se trouve dans la vallée de Passelbschlund est à disposition de la Section apicole du Liebefeld. Elle est sous la protection du Département de l'agriculture du canton de Fribourg. Un fait tout spécialement à relever, espérant que d'autres cantons suivront ce bon exemple. Dans le plus grand canton de la Suisse Romande, nous n'avons qu'une station de valeur, c'est celle de Vermeillay dans le Jura.

Cela ne suffit pas et les moniteurs sont à la recherche d'une deuxième. De bons éleveurs de la région de Moudon et Yverdon seraient très soulagés, si une station de première qualité pouvait se trouver pour porter leurs ruchettes à une station plus isolée que ce fut le cas jusqu'à maintenant. Les moniteurs du canton de Genève furent obligés de placer leurs reines dans les environs de leurs ruchers, en attendant de trouver une station de fécondation. L'assainissement d'une région avait bien débuté, mais les difficultés sont grandes pour continuer un pareil travail. Nous sommes persuadés que les moniteurs-éleveurs de ce canton trouveront la bonne solution pour qu'en fin de compte les apiculteurs puissent en profiter. Il reste le canton de Neuchâtel avec trois nouveaux moniteurs, qui eux aussi ont déjà beaucoup d'expérience et sont décidés — d'après leurs rapports — d'aller de l'avant et de faire de la sélection. Cette année, ils veulent installer une nouvelle station de fécondation dans une vallée isolée du Jura-Neuchâtelois et nous ne pouvons que les en féliciter.

Liebefeld et Romanel 12. 2. 68.

Pour la commission d'élevage :

*H. Schneider.
R. Bovey.*

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR MARS 1968

Mi-février. La situation n'a guère évolué depuis un mois. Si la neige a disparu en plaine, elle hante encore nos ruchers d'altitude, dont beaucoup sont encore inaccessibles autrement qu'à pied ou à ski. On sent cependant que le gros de l'hiver est derrière